



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 juin 2019

L'ICANN organise sa 65^e réunion publique à Marrakech

La 65^e réunion publique pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN65) se tiendra à Marrakech, du 24 au 27 juin 2019. L'ANRT est l'hôte de cette réunion internationale.

Cette réunion, qui rassemblera les membres de la communauté Internet mondiale et régionale travaillant sur les politiques en lien avec le système des noms de domaine de l'Internet, se penchera sur des thématiques importantes. Les participants mèneront des discussions sur les politiques concernant notamment les noms de domaines internationalisés (IDN), le Règlement général sur la protection des données (RGPD), le processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP), la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD, ainsi que des sujets techniques tels que les problèmes actuels en matière de cybersécurité.

Il est prévu également, durant la première journée, une cérémonie de remise d'un prix qui récompense des membres de la communauté de l'ICANN qui font des contributions remarquables dans le cadre de la gouvernance de l'Internet.

Pour plus d'informations :

<https://www.icann.org/resources/press-material/advisory-2019-06-17-fr>
<https://www.icann.org/resources/press-material/advisory-2019-06-17-ar>
<https://www.icann.org/resources/press-material/advisory-2019-06-17-en>

À propos de l'ICANN

L'ICANN a été fondée en 1998 et rassemble, au sein d'un partenariat à but non lucratif, des personnes du monde entier qui œuvrent au maintien de la sécurité, de la stabilité et de l'interopérabilité d'Internet. Elle encourage la concurrence et développe des politiques d'identifiants Internet uniques.

ICANN est chargé notamment de l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet. C'est un organisme à but non lucratif responsable de la sécurité, la stabilité et la coordination mondiale du système d'identificateurs uniques de l'Internet. En ce qui concerne les noms de domaine de premier niveau, l'ICANN délègue en pratique la commercialisation des noms de domaines, comme par exemple à VeriSign pour les domaines .com et .net ou à l'ANRT pour le domaine .ma.